



C/32/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 6 octobre 1998

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES  
GENÈVE

CONSEIL

Trente-deuxième session ordinaire  
Genève, 28 octobre 1998

RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES  
PENDANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1998

*Document établi par le Bureau de l'Union*

I. COMPOSITION DE L'UNION

Membres et futurs membres

1. Le 30 décembre 1997, la Trinité-et-Tobago a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la Trinité-et-Tobago le 30 janvier 1998.
2. Le 24 mars 1998, la Bulgarie et la Fédération de Russie ont déposé leur instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la Bulgarie et de la Fédération de Russie le 24 avril 1998.
3. Le 28 septembre 1998, la République de Moldova a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la République de Moldova le 28 octobre 1998.
4. Depuis cette dernière date, l'Union comprend 38 États membres : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande,

France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay.

5. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, "tout État qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte." Une disposition similaire figure à l'article 34.3) de l'Acte de 1991.

6. Quatre demandes ont été déposées au cours de la période de référence :

a) par la Croatie, par lettre en date du 11 décembre 1997, sur la base de l'Acte de 1991;

b) par le Nicaragua, par lettre en date du 7 février 1998, sur la base de l'Acte de 1978;

c) par le Venezuela, par lettre en date du 23 mars 1998, sur la base de l'Acte de 1978 et de l'Acte de 1991;

d) par le Zimbabwe, par lettre en date du 23 avril 1998, sur la base de l'Acte de 1978.

7. Lors de sa quinzième session extraordinaire, tenue le 3 avril, le Conseil a examiné les textes législatifs des États susmentionnés, demandé au Bureau de l'Union d'offrir son aide au gouvernement de ceux-ci pour rédiger la version finale de ces textes et pris les décisions énumérées aux paragraphes 8, 9 et 10.

8. Le Conseil a décidé

a) d'informer le Gouvernement croate que la loi, une fois complétée par un règlement d'application et lorsque les modifications appropriées lui auront été apportées, remplira les conditions nécessaires pour devenir un texte de loi conforme à l'Acte de 1991;

b) d'informer en outre le Gouvernement croate que,

i) une fois adoptée une loi rectificative à l'effet d'incorporer les suggestions formulées par le Bureau de l'Union, à l'exception de tout autre changement quant au fond, et une fois élaboré le règlement d'application nécessaire, et

ii) après avoir consulté le Bureau de l'Union pour s'assurer que les modifications et le règlement d'application sont appropriés,

il pourra déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1991.

9. Le Conseil a décidé

a) d'informer le Gouvernement nicaraguayen que le projet de loi, une fois complété par un règlement d'application et après élimination de l'article 69, remplit les conditions nécessaires pour devenir un texte de loi conforme à l'Acte de 1978;

b) d'informer en outre le Gouvernement nicaraguayen que,

i) une fois adopté le projet de loi comportant les modifications suggérées par le Bureau de l'Union, à l'exception de tout autre changement quant au fond, et une fois élaboré le règlement d'application nécessaire, et

ii) après avoir consulté le Bureau de l'Union pour s'assurer que les modifications et le règlement d'application sont appropriés,

il pourra déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978, le 24 avril 1999 au plus tard.

10. Le Conseil a décidé

a) de prendre une décision positive concernant la conformité de la législation du Venezuela avec les dispositions de l'Acte de 1978 et de l'Acte de 1991, sous réserve de certaines modifications du projet de règlement d'application,

b) d'informer en outre le Gouvernement vénézuélien que,

i) après avoir consulté le Bureau de l'Union pour s'assurer que les modifications apportées au règlement d'application sont appropriées, et

ii) après avoir adopté le règlement d'application comportant lesdites modifications, à l'exception de tout autre changement quant au fond,

il pourra déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978, le 24 avril 1999 au plus tard, ou à l'Acte de 1991, à tout moment.

11. À sa trentième session ordinaire tenue le 23 octobre 1996, le Conseil a décidé que les demandes d'avis sur la conformité de textes législatifs avec l'Acte de 1978 de la convention feraient l'objet d'une procédure accélérée par correspondance. Le Conseil a examiné la demande d'avis du Zimbabwe dans le cadre de cette procédure. Il a décidé que la loi du Zimbabwe, après incorporation des modifications de fond proposées dans le document C/32/12, serait conforme à l'Acte de 1978 et a demandé au secrétaire général d'informer le Gouvernement zimbabwéen qu'après incorporation, à la satisfaction du Bureau de l'Union, des modifications proposées, il pourra, à tout moment avant le 24 avril 1999, déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978.

12. À sa trentième session extraordinaire tenue le 18 avril 1996, le Conseil a examiné la conformité d'un projet de loi brésilien avec l'Acte de 1978. Il a décidé que si ce projet de loi, après incorporation de certaines modifications suggérées par le Bureau de l'Union mais sans autre changement quant au fond, était adopté, le Gouvernement brésilien pourrait déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978. La loi a été promulguée avec certains changements quant au fond. Par conséquent, le Conseil a examiné la loi du Brésil telle qu'elle a été promulguée. Il est parvenu à une conclusion positive quant à sa conformité avec l'Acte de 1978.

### Situation par rapport aux différents actes de la convention

13. Le dépôt d'instruments d'adhésion à l'Acte de 1991 par la Bulgarie et la Fédération de Russie a porté à six le nombre des États qui ont ratifié ou accepté l'Acte de 1991 ou qui y ont adhéré; par conséquent, la condition selon laquelle cinq États au minimum doivent adhérer à l'Acte de 1991 pour que celui-ci entre en vigueur a été remplie. L'Acte de 1991 est entré en vigueur le 24 avril 1998. À cette date, la Bulgarie, le Danemark, la Fédération de Russie, Israël, les Pays-Bas et la Suède sont devenus liés par l'Acte de 1991. Celui-ci a été ratifié par l'Allemagne le 25 juin et la République de Moldova y a adhéré le 28 septembre 1998. Tous les autres États membres sont liés par l'Acte de 1978, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne qui sont parties à l'Acte de 1961 modifié par l'Acte additionnel de 1972.

14. Selon l'article 30.2) de l'Acte de 1991, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de cet acte au moment du dépôt de son instrument d'adhésion.

15. Au cours des neuf premiers mois de l'année, à la connaissance du Bureau de l'Union, le Japon et le Royaume-Uni ont adopté des lois pour adapter leur système de protection à l'Acte de 1991. L'Italie a adopté une loi autorisant le gouvernement à adapter, par décret, le système juridique national à l'Acte de 1991. Le nombre d'États membres ayant des lois entièrement conformes à l'Acte de 1991 s'élève à 14, alors que quatre États non membres (et l'Union européenne) sont en mesure d'adhérer à tout moment à cet acte. La plupart des autres États membres ont adopté des modifications allant dans le sens de cet acte ou établi des projets de lois.

16. À sa quatorzième session extraordinaire tenue le 29 avril 1997, le Conseil a décidé que les États qui ont demandé l'avis du Conseil sur la conformité de leur législation avec l'Acte de 1978 avant l'entrée en vigueur de l'Acte de 1991 pourront, sous réserve qu'ils remplissent les conditions fixées par le Conseil, déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 avant le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Acte de 1991, intervenue le 24 avril 1998. Par conséquent, la Bolivie, le Brésil, la Chine, le Kenya, le Nicaragua, Panama, le Venezuela et le Zimbabwe peuvent déposer leur instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 à tout moment avant le 24 avril 1999 (la Bolivie et le Venezuela pourront aussi adhérer à l'Acte de 1991). Un autre État, à savoir l'Inde, a pris des mesures qui pourraient l'amener à voir son nom figurer sur cette liste, si le Conseil le décide.

17. Le tableau qui figure à l'annexe du présent rapport résume la situation des divers États au regard des différents actes de la Convention au 30 septembre 1998.

## II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

### Conseil

18. Le Conseil a tenu sa quinzième session extraordinaire le 3 avril, sous la présidence de M. Ryusuke Yoshimura (Japon), pour répondre aux demandes d'avis formulées par la Croatie, le Nicaragua et le Venezuela selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978 ou l'article 34.3) de l'Acte de 1991 et pour réexaminer les textes législatifs du Brésil.

19. Sur la base de travaux préparatoires du comité consultatif, il a également adopté une modification du programme et budget de l'UPOV pour l'exercice biennal 1998-1999, qui prévoit la création d'un nouveau poste 08.bis autorisant les dépenses au titre de l'assistance technique aux pays cherchant à mettre en place une législation sur la protection des obtentions végétales.

#### Comité consultatif

20. Le comité consultatif a tenu sa cinquante-cinquième session le 3 avril, sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède). Il a entendu des rapports des représentants des États membres sur l'évolution de la situation concernant la mise en application de l'Acte de 1991, a approuvé l'idée que certains États aient le statut d'observateur spécial et a autorisé la conclusion d'un accord de coopération entre l'UPOV et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au titre duquel l'OMPI, entre autres, soutiendrait financièrement l'aide technique accordée aux pays en développement pour la mise en place de systèmes de protection des obtentions végétales.

#### Comité administratif et juridique, comité technique, groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

21. Pour les travaux de ces organes, on se reportera aux documents C/32/9 et C/32/10.

### III. COURS, SÉMINAIRES ET ATELIERS

22. Du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai, l'UPOV a organisé, à Port-of-Spain, un Séminaire régional sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, en coopération avec le Ministère des affaires juridiques de la Trinité-et-Tobago et l'OMPI, à l'intention des pays des Caraïbes suivants : Bahamas, Barbade, Commonwealth de la Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Névis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname. Le Royaume-Uni (2) et le Canada (1) ont mis des orateurs à disposition.

23. Du 8 au 19 juin, l'UPOV a organisé, à Cambridge (Royaume-Uni), en coopération avec l'Institut national de botanique agricole (NIAB) et avec le concours du Ministère japonais de l'agriculture, de la forêt et de la pêche et de l'OMPI, un atelier d'information générale sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Les participants de l'atelier venaient des pays suivants : Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie,

Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam, Zimbabwe. La France, le Japon, le Royaume-Uni et l'Office communautaire des variétés végétales ont mis des orateurs à disposition.

24. Du 8 au 24 juin, l'UPOV a organisé, à Madrid, un cours de formation sur la protection des obtentions végétales à l'intention des pays d'Amérique latine, en coopération avec le Ministère espagnol de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et avec l'OMPI. Les participants du cours venaient des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Espagne, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela. L'Argentine, l'Espagne et l'Uruguay ont mis des orateurs à disposition.

#### IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

25. Le 5 janvier 1998, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Manoel Olímpio de Vasconcelos Neto, chef du Service national de protection des cultivars au Ministère brésilien de l'agriculture et du développement, pour l'informer des mesures en vue de l'achèvement de l'examen, par le Conseil, de la conformité de la législation du Brésil avec l'Acte de 1978.

26. Le 6 janvier, M. Adrian Calmâc, vice-représentant permanent de la République de Moldova, a rendu visite au secrétaire général adjoint, lui apportant l'instrument d'adhésion de la Moldova à l'Acte de 1991. Il est apparu que d'autres documents devaient être soumis avant que le dépôt puisse avoir lieu.

27. Le 12 janvier, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Gustavo Mercado Sánchez, directeur général de l'industrie au Ministère de l'économie et du développement du Nicaragua, à propos de l'élaboration d'une loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

28. Le même jour, il a écrit à Mme Silvia Salazar, consultante au Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique latine (SIECA), en ce qui concerne la participation de l'UPOV à un séminaire régional sur la propriété intellectuelle, la biotechnologie et la diversité génétique, qui se tiendra au Costa Rica.

29. Le 22 janvier, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Alain Perrin, chef du Bureau de la sélection végétale et des semences au Ministère français de l'agriculture et de la pêche, à propos des activités qui seront financées par ce ministère.

30. Le 28 janvier, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Bruce M. Bedford, administrateur délégué adjoint du Programme de biotechnologie agricole en vue d'une productivité durable (ABSP), dont le siège se trouve à l'Université de l'État du Michigan (États-Unis d'Amérique), en ce qui concerne un projet d'atelier général sur la propriété intellectuelle et les espèces végétales, qui devait se tenir à Nairobi en mars 1998.

31. Le 28 janvier, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Evans Sikinyi, directeur du Bureau des droits d'obtenteur (Nairobi), à propos du projet d'atelier de l'ABSP et d'une

invitation adressée par M. Sikinyi à prendre la parole lors de l'exposition *Hortec '98* qui devait avoir lieu à Nairobi.

32. Le 2 février, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme S.M.A. Segopolo, rédactrice parlementaire en chef du Ministère des affaires juridiques, de l'immigration et du travail du Commonwealth de la Dominique, en ce qui concerne une aide à l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

33. Le 4 février, Son Excellence M. Daniel Kablan Duncan, premier ministre de la Côte d'Ivoire, a rendu visite au secrétaire général et s'est déclaré intéressé par l'UPOV et la Convention UPOV.

34. Le 9 février, une fonctionnaire de l'Union s'est rendue à Managua pour examiner un projet de loi nicaraguayen sur la protection des obtentions végétales. Elle a rencontré M. Gustavo Mercado, directeur général de l'industrie au Ministère du commerce et du développement, et Mme Ambrosia Lezama, chef de l'Office de la propriété industrielle.

35. Le 10 février, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Amor Bouhnik, directeur de l'Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle, pour lui communiquer une copie d'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales établi par le Bureau de l'Union.

36. Le 11 février, une fonctionnaire de l'Union s'est rendue à San José pour participer, en tant que conférencière, au premier Séminaire centraméricain sur la propriété intellectuelle et ses liens avec la biotechnologie, qui était organisé par le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (*Secretaría Permanente del Tratado General de Integración Económica Centroamericana (SIECA)*) en coopération avec l'Office national des semences du Costa Rica. Dans le cadre de ce séminaire, elle s'est entretenue avec Mme Ana Lorena Guevara, directrice exécutive de l'Office national des semences du Costa Rica, qui l'a informée que des modifications étaient apportées au projet de loi nationale sur la protection des obtentions végétales afin que celui-ci soit conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Elle a aussi eu des entretiens avec Mme Jeane Johnson, chef du Département des brevets de la Direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle, et avec M. Vidal Aguilera, de la Commission nationale des semences du Ministère de l'agriculture du Panama, qui l'ont informée qu'une loi autorisant le Gouvernement panaméen à adhérer à la Convention UPOV était actuellement à l'examen au parlement national.

37. Le 18 février, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Li Yukun, vice-directeur du Département des sciences et des techniques au Ministère des forêts de la Chine, et lui a fait parvenir les informations et les publications dont il avait besoin pour créer un office distinct chargé de la gestion de la protection des forêts et des plantes ornementales.

38. Le 20 février, le secrétaire général a écrit à Son Excellence Mme Loyola de Palacio del Valle-Lersundi, ministre de l'agriculture et de la pêche de l'Espagne, pour la remercier de sa contribution de 10 millions de pesetas en vue de l'organisation d'un cours sur la protection des obtentions végétales en Espagne.

39. Le 23 février, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Gustavo Mercado Sánchez, directeur général de l'industrie au Ministère de l'économie et du développement du Nicaragua, pour lui communiquer ses observations sur la conformité d'un projet de loi du Nicaragua avec l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

40. Le 25 février, le secrétaire général adjoint a écrit à M. L.F. Maema, ministre des affaires juridiques et constitutionnelles du Lesotho, pour lui communiquer des informations et lui transmettre des documents sur l'UPOV.

41. Le 26 février, le secrétaire général adjoint a envoyé à M. Athula Perera, de l'Université de Peradeniya (Sri Lanka), des informations en réponse au courrier électronique que celui-ci lui avait adressé et dans lequel il l'informait que le Gouvernement sri-lankais envisageait de mettre en place un système de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV.

42. Le 4 mars, le secrétaire général a écrit à M. Ismail Serageldin, président du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et vice-président, Environnement et développement durable de la Banque mondiale, à propos d'un communiqué de presse du GCRAI dans lequel celui-ci appelait à un moratoire concernant l'octroi de titres de propriété intellectuelle sur certains germoplasmes.

43. Le 11 mars, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme Alba Cabrera, chef de la Division des moyens de production au Ministère de l'agriculture de l'Équateur, pour lui transmettre les observations du Bureau de l'Union concernant un projet de loi sur la propriété intellectuelle.

44. Le 11 mars, le secrétaire général adjoint a accusé réception à M. Jorge Alberto Montealegre, ministre adjoint de l'économie et du développement au Nicaragua, de la lettre dans laquelle celui-ci demandait l'avis du Conseil sur un projet de loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

45. Le 12 mars, le secrétaire général adjoint a écrit à Son Excellence M. Ablassé Ouedraogo, ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, à propos d'une demande d'assistance adressée par celui-ci en vue de l'élaboration d'une loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

46. Le 16 mars, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Gerasimos Apostolatos, administrateur principal à la Commission de la Communauté européenne, de Mme Linda Brown, conseillère principale pour l'environnement au Département du développement international du Royaume-Uni, de Mme Sue Buckenham, chef de la Section des ressources phytogénétiques au Ministère de l'agriculture, de la pêche et des forêts du Royaume-Uni et de M. Peter A. Vermeij, directeur adjoint du Département de l'agriculture du Ministère de l'agriculture, de l'environnement et de la pêche des Pays-Bas; des vues ont été échangées sur différentes questions ayant trait à l'interdépendance de la protection des obtentions végétales et des ressources phytogénétiques.

47. Le 18 mars, M. Manuel Ruiz Muller, membre de la Société péruvienne pour le droit de l'environnement, a visité le Bureau de l'Union.



48. Du 18 au 20 mars, le secrétaire général adjoint a séjourné à Nairobi où il a rencontré M. T. Tuei, directeur de l'agriculture, le professeur Norah Olembo, directrice de l'Office kényen de la propriété intellectuelle, Mme Lucy Waithaka, directrice générale de l'Association des exportateurs de produits frais du Kenya, M. Mboya, qui représentait le ministre de la justice, M. C.J. Kedera, administrateur délégué du Service d'inspection phytosanitaire du Kenya (KEPHIS) et M. Evans Sikinyi, directeur de l'Office des droits d'obtenteur, avec lesquels il s'est entretenu des mesures qu'il convenait de prendre pour que la législation du Kenya soit conforme à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV. L'Office des droits d'obtenteur du Kenya est placé sous l'égide du KEPHIS.

49. Le secrétaire général adjoint a aussi visité les locaux de l'Association des exportateurs de produits frais du Kenya, qui milite pour la protection des obtentions végétales. Il s'est rendu à *Hortec '98*, cinquième exposition internationale commerciale d'horticulture de l'Afrique de l'Est, qui regroupait de nombreux exposants intéressés par la sélection végétale et la fourniture de matériel de plantation à l'industrie des plantes ornementales; il a prononcé un discours sur les répercussions de la Convention UPOV pour les exportateurs de fleurs.

50. Le 20 mars, un fonctionnaire de l'Union a participé, en tant qu'expert, à une table ronde intitulée : *"Trips and biodiversity : Towards the 1999 Review"*, organisée par le Centre international de Commerce et Développement durable (ICTSD) à Genève.

51. Le 23 mars, le secrétaire général adjoint s'est rendu à l'Institut national de botanique agricole (NIAB) et à l'Office des droits d'obtenteur à Cambridge (Royaume-Uni) où il a échangé des vues sur l'organisation d'un atelier d'information générale sur la protection des obtentions végétales, qui devait se tenir à Cambridge en juin 1998.

52. Le 24 mars, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Roman O. Omorov, directeur de l'Office national de la propriété intellectuelle de la République kirghize, qui l'a informé que la loi nationale sur la protection des obtentions végétales était à l'examen au parlement.

53. Le 24 mars, M. Mircho Rachev Mirchev, président de l'Office des brevets de la République de Bulgarie, et M. Alexandr E. Bavykin, vice-directeur du Département juridique au Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, ont déposé auprès du secrétaire général l'instrument d'adhésion de leur pays à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Par conséquent, l'Acte de 1991 est entré en vigueur le 24 avril 1998.

54. Le 25 mars, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Hocine Hassissi, directeur général de la valorisation industrielle, et de M. Amor Bouhnik, directeur de la propriété industrielle de l'Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle. Des échanges de vues ont eu lieu sur le projet de loi de l'Algérie.

55. Le 1<sup>er</sup> avril, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. José Antonio Ruiz Enriquez, directeur national de l'agriculture au Ministère de l'agriculture et de l'élevage (Quito), de Mme Alba Cabrera, chef de l'enregistrement des variétés au sein du ministère précité, et de M. Federico Meneses, conseiller à la Mission permanente de l'Équateur à Genève, avec lesquels il s'est entretenu de questions de formation.

56. Le 1<sup>er</sup> avril, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Martin Joubert, directeur adjoint du contrôle des variétés au Ministère de l'agriculture (Pretoria), et de Mme Elise Buitendag, du même ministère, avec lesquels il a parlé de la mise en œuvre des droits des agriculteurs en Afrique du Sud.

57. Le 1<sup>er</sup> avril, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Der Kogda, chef du Service ONU/institutions spécialisées au Ministère des affaires étrangères du Burkina Faso, avec lequel il a examiné un projet de programme d'élaboration d'une loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

58. Le 2 avril, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Kruna Eermak-Horbec, expert auprès du Ministère de l'agriculture et des forêts de la Croatie, et de M. Vinko Kozumplik, professeur à la Faculté d'agriculture de Zagreb. Des échanges de vues ont eu lieu sur la loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

59. Le 21 avril, le Bureau de l'Union a donné une conférence de presse au Palais des Nations, à Genève, sur l'entrée en vigueur de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

60. Le 22 avril, le Bureau de l'Union a reçu une lettre de M. Sunil Sud, cosecrétaire au Ministère de l'agriculture de l'Inde, annonçant que le Gouvernement indien avait l'intention d'adhérer à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

61. Le 23 avril, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de Son Excellence M. Mohammed Izzat Babiker Eldeeb, Ambassadeur et membre d'une délégation soudanaise, qui a visité l'OMPI.

62. Le 24 avril, un fonctionnaire de l'Union a écrit à Mme Kruna Eermak-Horbec, expert auprès du Ministère de l'agriculture et des forêts de la Croatie, pour lui soumettre des suggestions en ce qui concerne l'adaptation de la loi nationale à l'Acte de 1991. Ces suggestions ont été traduites ultérieurement et envoyées, le 11 mai, à M. Vinko Kozumplik, professeur à la Faculté d'agriculture de Zagreb.

63. Le 24 avril, le Bureau de l'Union a fait parvenir de la documentation sur l'Acte de 1991 à Me Marino Porzio, avocat chez Porzio, Rios & Associés (Chili).

64. Les 4 et 5 mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à un séminaire national sur les aspects internationaux de la protection de la propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Sao Paulo (Brésil) et était organisé par l'OMPI, et a présenté un exposé.

65. Du 6 au 8 mai, le même fonctionnaire de l'Union a participé à un séminaire sur la propriété intellectuelle et les mécanismes de transfert des techniques, qui était organisé par l'OMPI et s'est tenu à Porto Alegre (Brésil), et a présenté un exposé.

66. Le 8 mai, le Bureau de l'Union a reçu une lettre, en date du 23 avril 1998, de M. N.R. Gata, directeur du Département de la recherche et des services spécialisés au Ministère de l'agriculture du Zimbabwe, qui souhaitait avoir l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la loi nationale de 1973 sur les droits d'obtenteur avec l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

67. Le 12 mai, le secrétaire général adjoint a eu un échange de lettres avec M. Dissanayake Mudiyansele Karunaratna, directeur de l'Office national de la propriété intellectuelle de Sri Lanka, à propos de l'UPOV et de la Convention UPOV.

68. Le 13 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Patrick Heffer, secrétaire général adjoint de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), avec lequel il s'est entretenu de questions de ressources génétiques. Ils ont ensuite déjeuné avec M. Marcel Bartels, directeur exécutif de Fleuroselect (Pays-Bas), avec lequel ils ont discuté de l'examen des variétés ornementales reproduites par semence.

69. Le 13 mai, le secrétaire général adjoint a écrit à M. F.E. Mwakitwange, du Laboratoire national d'examen des semences de la Tanzanie, et à M. Adrian Doko, du Département des cultures agricoles au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Albanie, pour leur proposer des bourses leur permettant de participer au deuxième cours international sur la protection des obtentions végétales, qui devait avoir lieu à Wageningen (Pays-Bas), du 18 au 29 mai 1998.

70. Le 14 mai, le secrétaire général adjoint a participé, sur l'Internet, à une cellule de réflexion sur la propriété intellectuelle pour les plantes, qui était organisée conjointement par la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

71. Le 14 mai, un fonctionnaire de l'Union a écrit à M. Amor Bouhnik, directeur de la propriété intellectuelle de l'Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle, pour lui transmettre ses observations sur un projet de note explicative concernant un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

72. Le 18 mai, le secrétaire général adjoint a participé à une conférence intitulée "Protection communautaire des obtentions végétales, l'approche européenne", qui a été organisée par l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de la Communauté européenne et qui a eu lieu à Angers (France). Il a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV de 1991.

73. Les 18 et 19 mai, un fonctionnaire de l'Union a présenté un exposé lors d'un cours international sur la protection des obtentions végétales, qui était organisé par le Centre de recherches pour l'amélioration et la reproduction des plantes (CPRO-DLO) et qui a eu lieu à Wageningen (Pays-Bas).

74. Le 19 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Brewster Grace, représentant de la Société des amis de Genève, et de M. Patrick Mulwany, de l'Intermediate Technology Development Group. Ils se sont entretenus des divers rapports d'interdépendance qui existent entre certaines questions de biodiversité et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

75. Le 19 mai, le secrétaire général adjoint a écrit au professeur Duan Rechun, vice-secrétaire général du Ministère des sciences et des techniques (Beijing), à propos des mesures que la République populaire de Chine devrait prendre pour pouvoir adhérer à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

76. Le 25 mai, le secrétaire général, dans le cadre d'une visite à Brasilia, s'est rendu à l'Entreprise brésilienne de recherche agronomique (EMBRAPA) et a rencontré M. Alberto Duque Portugal, président, Mme Elza A.B.B. da Cunha, directrice exécutive, Mme Maria José Amstalden Sampaio, conseiller et M. Manoel Olímpio de Vasconcelos Neto, chef du Service national de protection des cultivars au Ministère de l'agriculture.

77. Le 26 mai, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme Ivonne Roeplal-Soeratram, chef de l'Office de la propriété industrielle du Suriname, et à M. Johan Pieter Pluim Mentz, secrétaire du Conseil des droits d'obtenteur des Pays-Bas, en ce qui concerne la ratification des actes de 1961 et 1972 par les Pays-Bas et des effets qui en découleraient pour le Suriname.

78. Le 26 mai, il a écrit à M. G. Narainen, administrateur général de la planification agricole au Ministère de l'agriculture, de la pêche et des coopératives de Maurice, à propos de la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

79. Le 27 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Umberto G. Menini, chef du Service des semences et des ressources phytogénétiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (Rome). Ils se sont entretenus d'une coopération dans le domaine de l'organisation d'une série de réunions régionales.

80. Du 31 mai au 5 juin, le secrétaire général adjoint a participé aux congrès mondiaux de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL). Lors du congrès de l'ASSINSEL, il a fait un rapport succinct sur les faits nouveaux à l'UPOV et a présenté un exposé général sur la notion de semences de ferme dans le cadre de la Convention UPOV.

81. Le 3 juin, le Bureau de l'union a reçu la visite de M. Sek Wannamethee, premier secrétaire de la Mission permanente de la Thaïlande à Genève, et de Mlle Quanchai Sasivanij, troisième secrétaire, avec lesquels il a abordé la question du riz *Jasmine*.

82. Du 8 au 12 juin, un fonctionnaire de l'Union a participé à la quatrième session extraordinaire de la Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au cours de laquelle la révision de l'Engagement international concernant les ressources phytogénétiques a été examinée.

83. Le 15 juin, un fonctionnaire de l'Union a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales dans le cadre d'un cours sur la propriété intellectuelle qui était organisé par l'École polytechnique fédérale de Zurich (Suisse).

84. Le 16 juin, un fonctionnaire de l'Union a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales à l'intention de pays d'Asie et du Pacifique, à l'Académie de l'OMPI.

85. Le 25 juin, M. Thomas Keßler, premier conseiller (affaires économiques) de la Mission permanente de l'Allemagne à Genève, a déposé auprès du Bureau de l'Union l'instrument de ratification, par l'Allemagne, de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

86. Le 25 juin, le secrétaire général a écrit à M. Baba Dioum, coordonnateur général de la Conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, pour lui offrir l'assistance de l'UPOV en ce qui concerne la protection des obtentions végétales.

87. Le 30 juin, un fonctionnaire de l'Union a écrit à M. Gustavo Mercado Sánchez, directeur général des industries au Ministère de l'économie et du développement du Nicaragua, à propos des modifications à apporter à un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

88. Le 1<sup>er</sup> juillet, le secrétaire général adjoint a écrit à M. T.P.G.N. Leelaratne, secrétaire du Ministère de l'intérieur, du commerce international et de l'alimentation de Sri Lanka, en réponse à une lettre que celui-ci lui avait adressée et dans laquelle il demandait une aide en ce qui concerne la rédaction d'une loi sur la protection des obtentions végétales.

89. Du 7 au 10 juillet, un fonctionnaire de l'Union a participé, à Ouagadougou, à une réunion d'experts sur un projet d'annexe à l'Accord de Bangui pour la protection des obtentions végétales, qui était organisée par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Il a aussi rencontré M. Der Kogda, chef du service ONU/Institutions spécialisées au Ministère des affaires étrangères, auquel il a remis un projet de loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

90. Le 13 juillet, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Ivan I. Kuzmin, président de l'Association interétatique industrielle et scientifique de culture des semences (SEMANA) de la Fédération de Russie.

91. Les 13 et 14 juillet, un fonctionnaire de l'Union s'est rendu à Abidjan. Au Ministère chargé du plan et du développement industriel, il a rencontré M. Nagolo Soro, directeur du développement industriel, M. Kidio Coulibaly, chef du Service de la propriété industrielle, et M. Kouakou Avi. Au Ministère de l'agriculture et des ressources animales, il a rencontré Son Excellence M. Lambert Kouassi Konan, ministre, M. Joachim Nagnan Toure, directeur de cabinet du ministre, M. Abel Atékébrai Vangah, directeur de la production agricole, et M. Paul Sia, directeur adjoint en charge des semences et des plantes. Il a aussi visité d'autres offices et institutions. Il a été convenu que la Côte d'Ivoire rédigerait une loi nationale sur la protection des obtentions végétales en attendant les résultats des travaux portant sur une disposition de l'Accord de Bangui.

92. Le 16 juillet, le secrétaire général adjoint a participé, à Paris, à une réunion du comité d'organisation de la Conférence mondiale des semences qui se tiendra en 1999.

93. Le 17 juillet, un fonctionnaire de l'Union a présenté un exposé à l'intention de décideurs, à l'Académie de l'OMPI.

94. Le 20 juillet, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Mohammed Chreizat, directeur à la Direction de l'enregistrement commercial et de la protection de la propriété industrielle du Ministère de l'industrie et du commerce, et de M. Hashem Shboul, secrétaire général au Ministère de l'agriculture de la Jordanie, qui souhaitent obtenir des informations sur l'UPOV et les États membres de l'UPOV.

95. Le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé aux sessions du troisième colloque international sur la taxonomie des plantes cultivées, qui s'est tenu à Edimbourg (Royaume-Uni) du 20 au 24 juillet. Le secrétaire général adjoint a présidé une session sur les droits de propriété intellectuelle et les plantes; le fonctionnaire de l'Union et un fonctionnaire du Bureau international de l'OMPI ont présenté des exposés.

96. Le 27 juillet, un fonctionnaire de l'Union a écrit à M. Maurice Batanga, chef du Service de la coopération et des affaires juridiques à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), pour lui communiquer des propositions de modification à apporter au projet d'annexe à l'Accord de Bangui pour la protection des obtentions végétales.

97. Le 29 juillet, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Fawzy Zaky Shaheen, sous-secrétaire au Ministère de l'agriculture et de l'assainissement des terres et chef de l'Administration centrale de l'examen et de la certification des semences de l'Égypte, pour lui communiquer les observations du Bureau de l'Union concernant un projet de loi sur les semences et un projet de décret sur la protection des obtentions végétales.

98. Le 29 juillet, un fonctionnaire de l'Union a fait parvenir à différentes personnalités du Burkina Faso un nouveau projet de loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

99. Le 30 juillet, le secrétaire général a écrit à Monsieur le député K.M. Kangai, ministre des terres et de l'agriculture du Zimbabwe, à la suite de la lettre que celui-ci lui avait adressée et dans laquelle il confirmait que le Gouvernement zimbabwéen avait demandé un avis sur la conformité de la législation nationale avec l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

100. Les 31 juillet et 1<sup>er</sup> août, le secrétaire général adjoint a participé à la convention annuelle de Fleuroselect et à la réunion annuelle générale de ses membres, qui s'est tenue à Berne.

101. Les 3 et 4 août, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Nguyen Thi Thanh Ha, directeur adjoint, et de M. Ta Quang Minh, expert auprès du Département de la législation et de la gestion à l'Office national de la propriété industrielle du Viet Nam, qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur les systèmes de propriété intellectuelle permettant de protéger les plantes. Leur visite était financée par l'Union européenne, dans le cadre d'un projet d'aide spécifique au Viet Nam.

102. Le 4 août, le secrétaire général adjoint s'est entretenu avec Mme Usha Chandnee Dwarka-Canabady, ministre conseiller et représentant permanent adjoint de Maurice à Genève, de la procédure à suivre pour demander l'avis du Bureau de l'Union sur le projet de législation nationale sur la protection des obtentions végétales.

103. Le 6 août, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Nerijs I. Roperos, directeur du Bureau de l'industrie des plantes au Ministère de l'agriculture (Manille), pour lui soumettre des propositions de modification à apporter au projet de loi n° 7951 qui a été soumis au parlement et au projet équivalent qui est à l'examen au sénat afin que ces deux projets de loi soient conformes à l'Acte de 1991.

104. Le 6 août, un fonctionnaire de l'Union a transmis à M. Soro Nagolo, directeur du développement industriel au ministère délégué auprès du premier ministre chargé du plan et du développement industriel de la Côte d'Ivoire un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

105. Le 7 août, le secrétaire général adjoint s'est entretenu, au téléphone, avec M. Sunil Sud, cosecraire (semences) au Ministère de l'agriculture de l'Inde, de l'état des propositions de législation sur la protection des obtentions végétales.

106. Le 7 août, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Md. Nurul Islam, directeur général de la Section des semences au Ministère de l'agriculture du Bangladesh, à propos d'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

107. Le 11 août, un fonctionnaire de l'Union a écrit à Mme Yvonne Roeplal-Soeratram, chef de l'Office de la propriété industrielle du Ministère de la justice et de la police du Suriname, à propos des territoires du Royaume des Pays-Bas auxquels s'applique l'Acte de 1961 de la convention à la suite du dépôt, le 8 août 1967, de l'instrument de ratification des Pays-Bas (cette ratification ne s'étend pas au Suriname).

108. Le 12 août, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Anatole F. Krattiger, directeur exécutif du Service international de l'acquisition des applications agricoles et biotechniques (ISAAA), et de M. H. Walter Haeussler, président de la Cornell Research Foundation, Inc. et conseiller auprès de l'ISAAA pour les questions de transfert des techniques.

109. Le 18 août, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Francisco Astudillo Gómez, directeur général du Service indépendant de la propriété intellectuelle (SAPI) au Ministère de l'industrie et du commerce (Caracas), à la suite de la demande de services consultatifs que celui-ci avait déposée pour la mise en œuvre de la loi nationale sur la protection des obtentions végétales; Mme José Maria Elena, vice-présidente de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), a été autorisée par celui-ci à s'acquitter de cette mission.

110. Le 18 août, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme S.M.A. Segopolo, rédactrice parlementaire en chef au Ministère des affaires juridiques, de l'immigration et du travail du Commonwealth de la Dominique, pour lui soumettre des propositions de modification à apporter au projet de loi sur la protection des obtentions végétales afin que celui-ci soit conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

111. Le 21 août, le secrétaire général adjoint a eu un échange de courrier électronique avec M. Umberto G. Menini, chef du Service des semences et des ressources phylogénétiques de la FAO. Ils ont convenu que l'UPOV organiserait un séminaire sur la protection des obtentions végétales à l'intention du personnel de la FAO, qui se tiendrait en novembre à Rome.

112. Le 27 août, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Carlos Almendares, chef du Département de la certification des semences au Secrétariat à l'agriculture et à l'élevage (Tegucigalpa), à propos de l'octroi d'une assistance technique pour l'élaboration d'une loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

113. Le 1<sup>er</sup> septembre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Ro Hye Suk, chef de la Section de l'information commerciale de la Commission d'État des affaires économiques externes de la République populaire démocratique de Corée, à la suite de la demande d'information que celui-ci lui avait adressée en ce qui concerne l'UPOV.

114. Le 1<sup>er</sup> septembre, un fonctionnaire de l'Union a reçu la visite de M. Kidio Coulibaly, chef du Service de la propriété industrielle au Ministère chargé du plan et du développement industriel de la Côte d'Ivoire, qui l'a informé que le projet de loi sur la protection des obtentions végétales avait été soumis aux différents ministères concernés.

115. Le 2 septembre, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme Isabel Canedo Rocha, coordonnatrice du Programme national des semences de la Bolivie, à la suite de la lettre que celle-ci lui avait adressée et dans laquelle elle informait le Bureau de l'UPOV que le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural avait autorisé l'adhésion de la Bolivie à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

116. Le 7 septembre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Alain Perrin, chef du Bureau de la sélection végétale et des semences au Ministère français de l'agriculture et de la pêche, à propos de l'organisation et du financement de séminaires itinérants dans des États membres de l'OAPI.

117. Le 9 septembre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Alain Perrin, chef du Bureau de la sélection végétale et des semences au Ministère français de l'agriculture et de la pêche, à propos de l'organisation et du financement d'un cours de formation à l'intention des pays francophones, qui se tiendrait en 1999.

118. Le 11 septembre, un fonctionnaire de l'Union a reçu la visite de M. Mokhtar Hamdi, en charge du Département de la propriété industrielle à l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI) de la Tunisie, et s'est entretenu avec lui du projet formé par la Tunisie de mettre en place un système de protection des obtentions végétales.

119. Le 17 septembre, un fonctionnaire de l'Union a écrit à M. Malem Tidzani, directeur général de la Direction générale de l'industrie au Ministère du commerce, de l'industrie, des petites et moyennes entreprises, des petites et moyennes industries et de l'artisanat du Gabon, pour lui faire parvenir une copie du projet de loi sur la protection des obtentions végétales qui avait été élaboré précédemment à l'intention de la Côte d'Ivoire.

120. Du 17 au 19 septembre, le secrétaire général adjoint a séjourné à Sri Lanka. À Colombo, il a rencontré M. T.P.G.N. Leelaratne, secrétaire au Ministère de l'intérieur, du commerce international et de l'alimentation, Mme R.S. Athukorale, secrétaire supplétif au ministère précité, M. D.M. Karunaratna, directeur de l'Office de la propriété intellectuelle du Sri Lanka, et M. Dushyantha Perera, directeur adjoint de l'Office des brevets et des marques, avec lesquels il s'est entretenu de la proposition faite par le Gouvernement sri lankais de mettre en place une législation sur la protection des obtentions végétales. Après s'être rendu à Kandy, il a visité l'Institut de recherche sur le riz, l'Institut de recherche et de développement des plantes de grande culture et l'Institut de recherche et de développement horticoles, ces trois instituts dépendant du Ministère de l'agriculture. À Kandy, il a rencontré M. Sarath Amarasiri, directeur général au Ministère de l'agriculture, M. S.D.G. Jayawardena, directeur de l'Institut de recherche et de développement horticoles, M. Sarath L. Weerasena, vice-directeur de la certification des semences, et M. O.P.K. Chandrasiri, directeur adjoint de l'agriculture au Service de la certification des semences. Les échanges de vues ont porté sur l'état actuel de l'agriculture à Sri Lanka et le futur rôle éventuel de la protection des obtentions végétales. Le secrétaire général adjoint a par la suite rencontré M. Ranjit Kularatne, directeur du Département de l'agriculture d'exportation au sein du Ministère de l'agriculture. Ils se sont entretenus du rôle de la protection des obtentions végétales par rapport aux plantes dont ce ministère a la charge, c'est-à-dire essentiellement les épices faisant l'objet d'un commerce international (le thé, le caoutchouc et les autres plantes de plantations étant placées sous la responsabilité du Ministère des plantes de plantations qui est distinct du Ministère de l'agriculture).



121. Le 18 septembre, un fonctionnaire de l'Union a reçu la visite de M. Fawzi A. Elrefaie, vice-président de l'Académie de la recherche scientifique et des techniques au Ministère égyptien de la recherche scientifique, avec qui il s'est entretenu du projet que forme l'Égypte de mettre en place un système de protection des obtentions végétales.

122. Le 21 septembre, un fonctionnaire de l'Union a écrit à M. Reginald Winston, directeur au Ministère des affaires juridiques, de l'immigration et du travail du Commonwealth de la Dominique, à propos des avantages que présente l'Acte de 1991 par rapport à l'Acte de 1978.

123. Les 21 et 22 septembre, le secrétaire général adjoint a participé, à Manille, à un atelier sur les brevets de plante organisé par l'Association pour les semences de l'Asie et du Pacifique (APSA). Le 23 septembre au matin, il a prononcé un discours de bienvenue lors de la cérémonie d'ouverture de *Asian Seed '98*, la conférence annuelle de l'APSA. Dans l'après-midi, il a rencontré M. Nerius I. Roperos, directeur du Bureau de l'industrie des plantes au Ministère de l'agriculture des Philippines, d'autres fonctionnaires du ministère précité et l'ancien membre du Congrès Socorro O. Acosta dont le fils, également membre du Congrès, est le promoteur du projet de loi sur la protection des obtentions végétales qui se trouve actuellement devant le Congrès des Philippines. Des échanges de vues ont eu lieu en ce qui concerne les modifications qu'il faudrait apporter au projet de loi pour que celui-ci soit conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

124. Le 22 septembre, un fonctionnaire de l'Union a transmis des informations sur la protection des obtentions végétales et sur l'UPOV à M. Mohsen Baharvand, conseiller juridique de la Mission permanente de l'Iran à Genève.

125. Le 22 septembre, un fonctionnaire de l'Union a transmis des informations sur les liens qui existent entre la Convention UPOV et l'Accord sur les ADPIC à M. Luis C. Gasser, Deuxième secrétaire de la Mission permanente du Brésil à Genève.

126. Le 28 septembre, M. Adrian Calmâc, vice-représentant permanent de la République de Moldova à Genève, a déposé auprès du secrétaire général l'instrument d'adhésion de la République de Moldova à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

## V. PUBLICATIONS

127. Le Bureau de l'Union a publié :

a) des éditions mises à jour à chaque événement touchant à la composition de l'Union du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais, arabe, chinois et espagnol;

b) un numéro du périodique *Plant Variety Protection*;

c) un supplément à la partie I de la collection *Textes et documents importants* en français, allemand, anglais et espagnol;

d) quatre disques de mise à jour dans le cadre de la base de données centrale de l'UPOV *UPOV-ROM Plant Variety Database*.

*128. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.*

[L'annexe suit]

## ANNEXE

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION  
(septembre 1998)

État	Date de signature <sup>1</sup>	Date de dépôt de l'instrument <sup>1,2</sup>	Date de prise d'effet <sup>1</sup>
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 <sup>er</sup> février 1989 -	- - 1 <sup>er</sup> mars 1989 -
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 -	- - 14 juillet 1994 -
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998

<sup>1</sup> *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961")

*Deuxième ligne* : Acte additionnel du 10 novembre 1972

*Troisième ligne* : Acte du 23 octobre 1978

*Quatrième ligne* : Acte du 19 mars 1991.

<sup>2</sup> De ratification si l'État a signé l'Acte de 1961 ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'État a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

C/32/3  
Annexe, page 2

État	Date de signature <sup>1</sup>	Date de dépôt de l'instrument <sup>1,2</sup>	Date de prise d'effet <sup>1</sup>
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -
États-Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 -	- - 16 avril 1993 -
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 -	- - 16 avril 1983 -

C/32/3  
Annexe, page 3

État	Date de signature <sup>1</sup>	Date de dépôt de l'instrument <sup>1,2</sup>	Date de prise d'effet <sup>1</sup>
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 <sup>er</sup> juin 1977 1 <sup>er</sup> juin 1977 28 avril 1986 -	1 <sup>er</sup> juillet 1977 1 <sup>er</sup> juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 -	- - 3 septembre 1982 -
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 -	- - 11 novembre 1989 -
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -

C/32/3  
Annexe, page 4

État	Date de signature <sup>1</sup>	Date de dépôt de l'instrument <sup>1,2</sup>	Date de prise d'effet <sup>1</sup>
République de Moldova	- - -	- - - 28 septembre 1998	- - - 28 octobre 1998
République tchèque <sup>3</sup>	- - - -	- - - -	- - 1 <sup>er</sup> janvier 1993 -
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 <sup>er</sup> juillet 1980 24 août 1983 -	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 -
Slovaquie <sup>3</sup>	- - - -	- - - -	- - 1 <sup>er</sup> janvier 1993 -
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 <sup>er</sup> décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 <sup>er</sup> janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

(38 États membres)

[Fin du document]

<sup>3</sup> Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).